

Religion / Valeurs Morales (CP à 3ème)

Une participation de Rs 600 annuellement est demandée aux élèves du CP à la 3ème.

Carte de transport (6ème à 3ème)

Une participation de Rs 100 annuellement est demandée aux élèves du collège.

Les abattements pour les familles nombreuses s'appliquent en tenant compte des enfants scolarisés dans notre établissement aussi bien qu'au Lycée des Mascareignes et qu'au Collège de l'Ouest.

Pour l'École du Centre Collège Pierre Poivre :

- Une réduction de 15% est accordée aux familles ayant 3 enfants scolarisés.
- Une réduction de 20% est accordée aux familles ayant 4 enfants scolarisés.
- Une réduction de 25% est accordée aux familles ayant 5 enfants ou plus scolarisés.

Pour le Lycée des Mascareignes :

Voir taux de réduction applicable au Lycée.

Fonds de solidarité

Cette aide est accordée, aux élèves mauriciens, sous forme de bourse. Sauf circonstances exceptionnelles, les demandes de bourse ou de parts de bourse ne sont prises en compte que pour les enfants ayant au moins 4 années de scolarisation dans notre établissement, après examen minutieux des dossiers.

Assurance accident

Cette assurance offre une couverture 24 heures sur 24. Elle est obligatoire pour tous les élèves. Elle coûte Rs 200 par enfant par an pour une limite de Rs 100,000 (avec une franchise de Rs 500 par réclamation) et vous sera réclamée sur le paiement des scolarités du mois d'août 2026.

Tenue des élèves

L'uniforme est obligatoire. Tous les éléments de l'uniforme sont disponibles au « School Shop » à Candos.

Modalités spécifiques d'inscription pour les élèves à besoins éducatifs particuliers porteurs de troubles ou de handicap :

Le **statut de membre**, quel qu'il soit, ne garantit pas l'admission d'Élèves à Besoins Éducatifs Particuliers porteurs de troubles ou de handicap (« EBEP ») au sein de notre établissement. L'inscription de ces derniers est soumise à une procédure spécifique, qui est conditionnée (i) à la soumission de bilans récents de thérapeutes agréés permettant d'évaluer la faisabilité d'une scolarisation au sein de notre établissement et / ou (ii) à la disponibilité de places au sein de nos dispositifs d'accueils spécialisés (AIS au primaire et DAIS au Collège). Les places réservées aux EBEP au sein de notre établissement sont limitées et les dispositifs mis en place ne peuvent pas accueillir tous les élèves concernés.

Une adhésion comme **membre ordinaire** ne permet la considération d'une inscription d'un élève qu'en classe ordinaire (allant de Petite Section à la classe de 3^{ème}) et une adhésion comme **membre fondateur** ne permet la considération d'une inscription définitive qu'en classe ordinaire de GSM, étant entendu qu'en tout état de cause, l'établissement se réserve le droit de refuser l'inscription d'un EBEP en classe ordinaire ou dans un dispositif spécialisé s'il estime que les besoins de l'enfant dépassent les capacités d'accompagnement offertes par l'établissement et / ou ne permettent pas une scolarisation adaptée dans l'intérêt de l'enfant.

L'adhésion comme membre de l'association se faisant généralement bien avant la date d'entrée de l'élève au sein de notre établissement, le trouble ou le handicap n'est souvent pas encore diagnostiqué chez le jeune enfant, ce qui ne permet donc pas de confirmer l'inscription d'un EBEP jusqu'à la date de scolarisation et ce quelle que soit la catégorie du membre. Un diagnostic tardif avant ou pendant la scolarisation peut également contraindre l'établissement à renoncer à une inscription en classe ordinaire ou au sein d'un dispositif spécialisé. En cas de refus ou d'annulation d'inscription motivé par l'impossibilité d'accueillir un élève EBEP pour les raisons susmentionnées, les droits d'adhésion à l'association ainsi que les frais d'inscription seront intégralement remboursés si l'annulation de l'inscription intervient dans les 6 mois précédents ou dans les 6 mois qui suivent la scolarisation en classe ordinaire.

Comment inscrire mon enfant à

l'École du Centre - Collège Pierre Poivre ?

Année Scolaire 2026 - 2027



**ECOLE DU CENTRE
COLLEGE PIERRE POIVRE**

L'établissement est homologué par l'Éducation Nationale Française

*Arrêté du 20 mars 2006 paru au Journal Officiel no. 102 en date du
30 avril 2006*

École du Centre Collège Pierre Poivre

Helvétia, Saint Pierre, Ile Maurice

Tél.: (230) 433 24 75

Fax : (230) 433 36 60

E-mail : direction@ecoleducentre.org

Horaires :

07h45 à 14h35 du lundi au jeudi et de 07h45 à 11h50 le vendredi pour les maternelles et le primaire.

07h45 à 14h35 / 15h35 du lundi au vendredi pour le secondaire.

Admission à l'École du Centre Collège Pierre Poivre

♦ Comment faire pour inscrire mon enfant ?

Pour pouvoir inscrire un enfant à l'École du Centre Collège Pierre Poivre, il faut impérativement que l'un des parents devienne membre de l'Association Ecole du Centre.

♦ Qu'est-ce que l'Association École du Centre ?

C'est une association mauricienne à but non lucratif qui gère l'établissement scolaire. Faire partie de l'Association Ecole du Centre représente un soutien apporté à un projet éducatif de qualité.

Vous pouvez devenir soit :

1. Membre Ordinaire - Le nom de votre enfant est classé sur une liste dans l'ordre de la date d'adhésion pour l'année prévue de l'entrée en GSM. Si les places disponibles sont déjà réservées, le nom de votre enfant est alors classé sur une liste d'attente.

Le droit d'adhésion pour la famille, indépendamment du nombre d'enfants, pour devenir **membre ordinaire** est de Rs 8,000., non remboursable.

Une quotité annuelle de Rs 300. est aussi requise. Elle est incluse dans les frais de scolarité lorsque votre(vos) enfant(s) intègre(nt) l'établissement.

2. Membre Fondateur - Ce qui vous donne la garantie que tous vos enfants seront admis à l'école en GSM. Chaque année il n'y a pas plus de 15 membres fondateurs.

Le droit d'adhésion pour la famille, indépendamment du nombre d'enfants, pour devenir **membre fondateur** est de Rs 60,000., non remboursable.

Cette somme peut être versée de 3 manières différentes :

⇒ Soit en tranche unique à l'inscription.

⇒ Soit vous payez Rs 16,000. le jour de l'inscription et le reste par virement bancaire de Rs 2,000. par mois pendant 22 mois.

⇒ Soit vous payez Rs 12,000. le jour de l'inscription et le reste par virement bancaire de Rs 3,000. par mois durant 16 mois.

Une quotité annuelle de Rs 1,200. est aussi requise. Elle est incluse dans les frais de scolarité lorsque votre(vos) enfant(s) intègre(nt) l'établissement.

♦ Qui dois-je contacter pour devenir membre de l'Association École du Centre ?

Il faut prendre rendez-vous en téléphonant à l'administration au 433 24 75.

♦ Que faire si mon enfant vient d'un établissement français homologué ?

Il pourra être admis, dans la limite des places disponibles, à condition que vous deveniez membres.

♦ Puis-je inscrire mon enfant en cours de cycle s'il vient d'un établissement mauricien ?

Oui, mais il devra d'abord passer un test de compétences à son arrivée afin d'évaluer ses forces et ses fragilités, s'adapter à ses besoins ou lui proposer une autre orientation. Selon les places disponibles et les résultats à ce test de compétences, il se verra proposer d'intégrer ou non l'établissement. En cas de places limitées, la priorité sera donnée à un enfant dont la famille est déjà membre.

Droit d'inscription (année 2026 / 2027)

Un droit d'inscription de Rs 40,000. non remboursable est réclamé à chaque nouvel élève à la rentrée scolaire. Pour l'entrée en Grande Section Maternelle, les droits d'inscription sont payables en deux tranches (50% deux ans avant la date de scolarisation et le solde l'année de scolarisation).

Le Lycée des Mascareignes

Le Lycée des Mascareignes est situé à Helvetia, St. Pierre, à côté de l'École du Centre Collège Pierre Poivre et accueille principalement les élèves venant de l'École du Nord et du Collège Pierre Poivre. Aucun droit d'entrée n'est exigé pour les élèves venant de ces deux écoles.

Vous pouvez vous renseigner auprès du Lycée des Mascareignes sur le 433 89 92.

Frais de scolarité (Année 2026 / 2027)

	<u>Annuel (Rs)</u>
PSM et MSM	168,905
GSM et primaire	195,410
Secondaire	223,025
DAS secondaire	233,025
AIS primaire	215,410
DAIS secondaire	243,025
Option Section Internationale secondaire	253,485
Option Section Sportive Scolaire secondaire	253,485

Ces tarifs sont revus à la hausse annuellement entre 5% et 10%, sauf projet exceptionnel.

Pour les élèves arrivant de l'étranger les frais sont réglables d'avance, par période, en août décembre et avril :

	<u>par période (Rs)</u>
PSM et MSM	56,302
GSM et primaire	65,137
Secondaire	74,342

Pour les élèves locaux les frais sont réglables d'avance par mois : en 11 mensualités (Rs)

PSM et MSM	15,355
GSM et primaire	17,765
Secondaire	20,275

Fournitures scolaires

Une participation aux frais de fournitures diverses, de reprographie, de transport pour les sorties pédagogiques, de projets pédagogiques, etc... est demandée à tous les élèves. Elle se chiffre à Rs 2,700 par élève par an. Les entrées payantes (musée, cinéma, etc.) ne sont pas comprises.

Matériel Scolaire (PSM, MSM et GSM seulement)

Une participation aux frais de matériel scolaire (ardoise, crayons, pinceaux, feutres, peinture, colle, fichiers de travail, etc.) est demandée aux élèves de PSM, MSM et GSM. Elle se chiffre à Rs 2,300.